



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 16 mars 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

France Relance : lancement de nouveaux appels à projets pour les ports de pêche et les entreprises de transformation et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Annick Girardin, ministre de la Mer, et Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, annoncent l'ouverture de deux nouveaux dispositifs d'aide aux investissements dans les ports de pêche, les halles à marée, les sites de débarquement et dans le domaine de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Cette ouverture est le fruit d'une négociation de plusieurs mois avec la Commission européenne, qui a approuvé début mars 2022 les deux dispositifs portés par la France.

Dans un contexte marqué à la fois par la pandémie de Covid-19 et par les conséquences du Brexit sur les filières, le gouvernement souhaite à la fois renforcer la résilience et la souveraineté alimentaire de la France et soutenir les entreprises gestionnaires des ports de pêche, halles à marées et les sites de débarquement sur le littoral ainsi que les grandes entreprises de transformation et de commercialisation de produits de la pêche et de l'aquaculture. Une enveloppe de 14 millions d'euros est allouée à chacune de ces deux catégories d'entreprise.

Destiné aux grandes entreprises, cet appel à projets constitue le 4^{ème} volet déployé dans le cadre de la partie pêche et aquaculture de France Relance, à laquelle sont consacrés 100 millions d'euros au total. Il vient compléter d'autres dispositifs d'aides déjà mis en œuvre, pour les PME notamment, au travers de mesures guichet et d'appels à projets pour des investissements durables (troisième vague d'appel à projets en cours dont 35 millions d'euros fléchés sur la structuration de la filière pêche).

Les dossiers pourront être déposés à partir du 11/03/2022, et ce, jusqu'à 29/04/2022, sur le site internet de FranceAgriMer. La sélection des dossiers sera réalisée à l'issue de la période de dépôts dans la limite des enveloppes allouées.

Contacts presse

Ministère de la Mer

Tél : 01 44 49 85 24

Mél : secretariat.presse@mer.gouv.fr

Service de presse du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Tél : 01 49 55 60 11

Mél : ministere.presse@agriculture.gouv.fr